



# La nouvelle charte des officiels

## Saison 2015-2016

---

**RÉUNION D'INFORMATION DU 29 JUIN 2015 À MONETEAU**



## Rappel sur les grands principes de la nouvelle charte des officiels

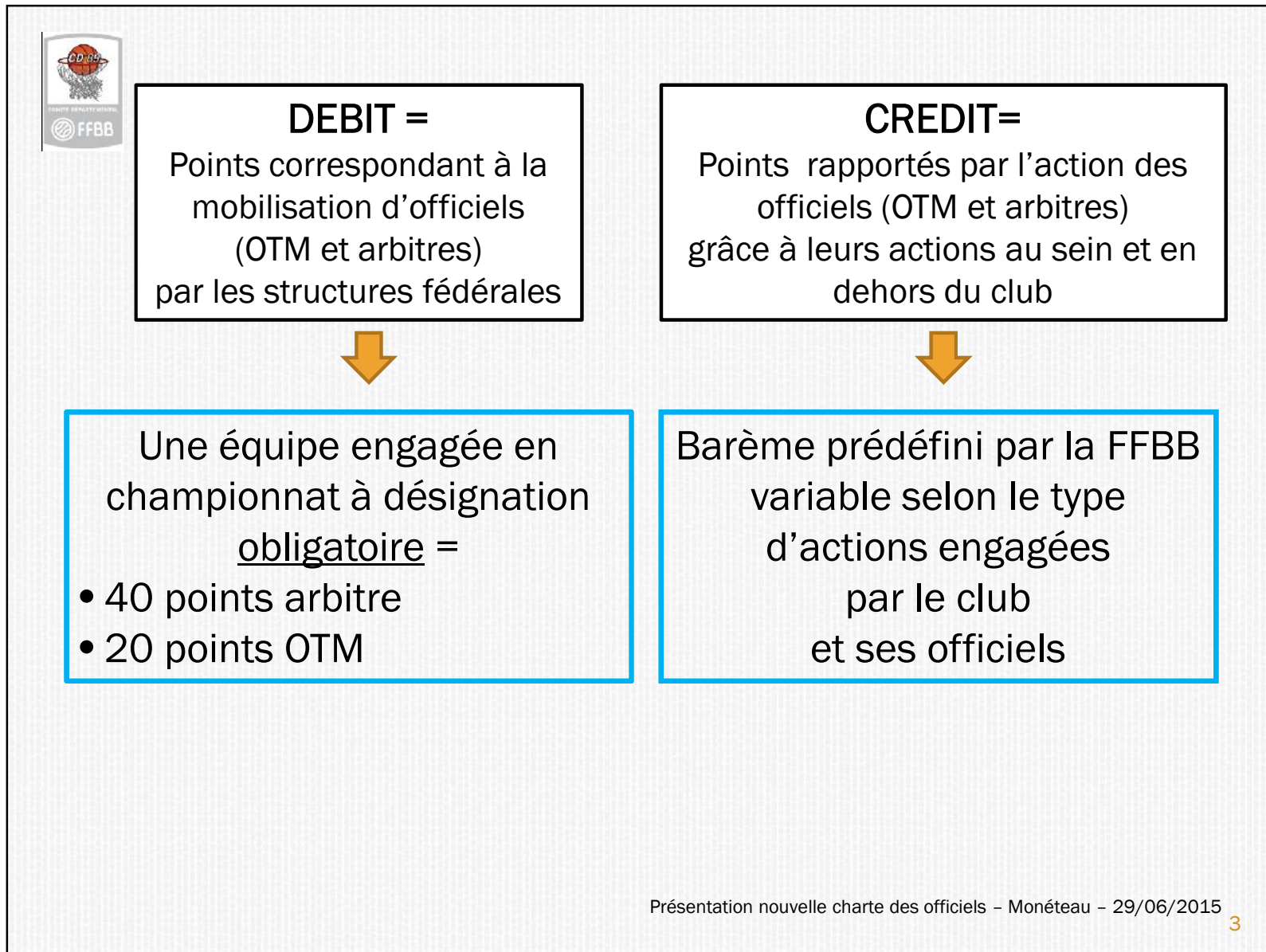
Valorisation des actions réalisées par les clubs autour de l'ensemble des officiels du club (arbitres et OTM)

Arbitres « officiels » (ceux formés et désignés par CDO, CRO...)

OTM « officiels » (ceux formés et désignés par CDO, CRO...)

Officiels club (arbitres et OTM) œuvrant au sein du club

Valorisation par un système de débit/crédit





# Choix stratégique de déroulement de la réunion : vision pratique de la nouvelle charte des officiels....

Présentation nouvelle charte des officiels - Monéteau - 29/06/2015

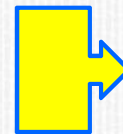
4



## L'exemple du Stade Auxerrois Basket – prévisions 2015-2016

### Équipes engagées en championnat :

- 1 équipe en RM2
- 1 équipe U17M  
département
- 1 équipe U13 région
- 1 équipe U13 département
- 2 équipes U11M



**Débit : 80 points  
arbitre  
0 point OTM**

Pour faire simulation, saison 2015-2016 : cf. [simulateur](#)  
[charte des officiels](#)



Que faire pour avoir  
*AU MOINS*  
80 points de crédit arbitre ?

Présentation nouvelle charte des officiels - Monéteau - 29/06/2015

6



Présence d'arbitres et OTM officiels dans le club

**1 match officié = 1 point de crédit !**

*Au-delà du 10<sup>e</sup> match, majoration de 0.25*

1 arbitre régional officiant sur 32 rencontres

$$= (10 \times 1) + (22 \times 1.25) = 37.5 \text{ points}$$

1 arbitre départemental officiant sur 8 rencontres

$$= (8 \times 1) = 8 \text{ points}$$



**Crédit de 45.5 pts  
arbitre**

**grâce aux arbitres  
officiels du club**



Solde arbitre toujours  
débiteur de 34.5 pts.....



Arbitres officiels « fidèles » .....



Bonification de 5 points par officiel  
fidèle



Crédit de 10 pts arbitre  
grâce aux arbitres  
officiels fidèles





Solde arbitre toujours  
débiteur de 24.5 pts.....



Présence dans le club de licenciés officiant  
régulièrement sur les rencontres à  
domicile.....



Possible valorisation de ces bénévoles  
sous conditions.... (5 points par personne)

**== OFFICIELS CLUB**



## L'OTM club

Tout licencié...

*formé sur e-learning*

*déclaré au Comité*

... validé par le Comité

*s'il a officié sur au moins 5 rencontres*

*s'il a transmis son attestation de formation*



## Valorisation forfaitaire de 5 points par officiels club

Au stade auxerrois basket :

4 OTM club :

- 1 avec 12 matchs
- 1 avec 21 matchs
- 1 avec 14 matchs
- 1 avec 9 matchs



**Crédit de 15pts OTM**  
grâce aux OTM club



Solde arbitre toujours  
débiteur de 24.5 pts.....  
Solde OTM désormais  
créditeur de 15 pts.



Présence dans le club de licenciés  
mineurs volontaires pour s'initier à  
l'arbitrage



Ouverture d'une école d'arbitrage  
club



## L'ÉCOLE D'ARBITRAGE CLUB (niveau 2)

POUR QUI ?

Tout licencié (licence joueur ou officiel) volontaire pour une initiation à l'arbitrage (au - 2)

COMMENT ?

Déclaration auprès du Comité (avant 11/2015)

Utilisation de la mallette pédagogique FFBB

Obligation d'accompagner, coacher, conseiller les personnes en formation sur chaque rencontre

Obligation d'affichage des désignations dans le club, du programme de formation, des photos des candidats

Participation à la réunion annuelle des responsables école d'arbitrage organisée par la CDO

Présentation nouvelle charte des officiels - Monéteau - 29/06/2015

13



Validation par le Comité au vu des déclarations faites sur le formulaire de déclaration de l'école d'arbitrage club (éventuellement avec visite sur site)

POUR QUOI ?

## Valorisation de 10 points pour la mise en place d'une EAC

*Au stade auxerrois basket :*

3 Candidats à l'EAC :



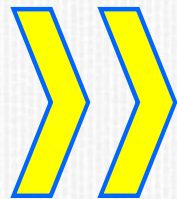
**Crédit de 10 points  
arbitre**  
grâce à l'école  
d'arbitrage club



Inscription des stagiaires de l'école d'arbitrage club comme arbitres club



Si au moins 10 rencontres chacun,  
**valorisation de 5 points** en tant  
qu'officiels club



**Crédit de 15 points arbitre**  
grâce aux arbitres club  
issus de l'école d'arbitrage !



## Autres actions valorisées dans la charte de l'arbitrage

### LE PARRAINAGE

- ✓ **La structure peut encourager ses officiels (Arbitre ou OTM) à s'engager (acte volontaire) dans l'accompagnement d'un jeune officiel (débutant) de son club ou d'un autre club**
- ✓ Il est désigné avec lui, l'accompagne, le véhicule et le conseille
- ✓ Au-delà d'un seuil de 5 rencontres parrainées, pour chaque désignation avec son filleul la valorisation du parrain est majorée de 0,25 point
- ✓ L'engagement comme parrain est un acte de l'officiel. Il n'y a pas de pré-requis
- ✓ *Exemple : Stéphane, est parrain de Julien, s'il arbitre 7 rencontres avec lui, chacune de ces rencontres sera majorée de 0,25 point, soit un bonus de  $7 \times 0,25 = 1,75$  points*





## LE TUTORAT

- ✓ Il s'agit d'un officiel expérimenté (Arbitre ou OTM) qui est identifié par les commissions de gestion (CDO, CRO, CFO), et qui s'engage à aider un ou des officiel(s) détecté(s) comme « potentiel(s) », sur les rencontres désignées en commun.
- ✓ Pour chaque désignation comme tuteur la valorisation est majorée de 0,25 point, dans une limite de 10 rencontres par saison
- ✓ *Exemple : Christophe, est tuteur de Pierre (officiel potentiel) s'il arbitre 8 rencontres avec lui, chacune de ces rencontres sera majorée de 0,25 point, soit un bonus de  $8 \times 0,25 = 2$  points*



**Solde arbitre créditeur de 0.5 pt !!!**  
**Solde OTM créditeur de 15 pts !!!**



Acquisition de Points Passion Club  
(à transformer en achat  
sur la boutique FFBB)



## Solde débiteur en fin de saison

Application d'une pénalité financière  
d'au moins 100 €



- Hypothèses de valeurs de pénalités

Valeur commune	Pénalité financière	1,50 €		
Niveau de l'équipe première du club ou de la CTC	PRO A / PRO B / LFB	3,5	5,25 €	5,25 €
	NM1 / LF2	3	4,50 €	4,50 €
	NM2 / NF1	2,5	3,75 €	3,75 €
	NM3	2	3,00 €	3,00 €
	NF2 / NF3	2	3,00 €	3,00 €
	Régional Senior / CFJ	1,5	2,25 €	2,25 €
	Départemental Senior / CRJ	1	1,50 €	1,50 €
	Pénalité financière minimale		100 €	100 €



# Quelques cas particuliers.....

Présentation nouvelle charte des officiels - Monéteau - 29/06/2015  
21



## Les Coopérations Territoriales de Club

*Obligation d'avoir une école d'arbitrage club de niveau 2*

*Mutualisation complète entre tous les clubs de la CTC*

*→ Valorisation commune de l'ensemble des officiels et des équipes*

*Mutualisation commune*

*des PPC*

*ou de la pénalité financière !*

Encore quelques zones « floues » : contact [chartedesofficiels@ffbb.com](mailto:chartedesofficiels@ffbb.com)



## Les Unions

### *Calcul du débit et du crédit de chacun des clubs*

Un des clubs est en débit ....

Application de la pénalité financière pour l'Union (ex : 150 € pour équipe région)

Les clubs sont en crédit ....

Attribution de PPC à l'Union si le crédit cumulé dépasse le débit lié à l'équipe d'union

Sanction financière de l'Union si le crédit cumulé est inférieur au débit lié à l'équipe d'union (montant forfaitaire)



## Les mutations d'officiels

Comptabilisation pour leur club d'origine →  
une saison seulement



## Pour mémoire ..... barème des points de crédit

Fidélité	Nombre d'années de fidélité dans le club minimum	5
	Majoration pour fidélité dans un club	5
Rencontres	Seuil de valorisation rencontres officiées	10
	Valorisation de la rencontre	1,00
	Majoration au-delà du seuil	0,25
Parrainage	Seuil de valorisation rencontres parrainées	5
	Majoration au-delà du seuil	0,25
Tutorat	Seuil de valorisation rencontres tutorées	0,00
	Majoration au-delà du seuil	0,25
	Plafond de rencontres tutorées	10,00
Formateur	Valorisation formateur	5
Jeunes officiels	Réussite à l'examen	5
	Seuil de valorisation des rencontres arbitres formés	0
	Valorisation de la rencontre	1,00
	Majoration au-delà du seuil	0,00
Officiel club	Seuil de valorisation pour un officiel club	10
	Valorisation d'un officiel club au-delà du seuil	5
	Plafond de valorisation d'un officiel	55
	Valorisation Ecole Arbitrage	10